



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 06 SEP. 2021**

Objet de l'arrêté

**Arrêté portant renouvellement de l'arrêté de nomination à la Commission  
Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers de la  
Sarthe**

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 112-1-1 et D. 112-1-11.
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, modifié par le décret 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales des espaces agricoles, naturels et forestiers, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives en métropole ;
- VU** le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions, notamment ses articles 1 et 4 ;
- VU** l'Arrêté Préfectoral du 14 septembre 2015, portant constitution de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers de la Sarthe (CDPENAF 72) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2015 modifié par l'arrêté préfectoral du 27 mars 2018 portant nomination des membres de la CDPENAF ;
- VU** le courrier de l'Association des maires, adjoints de la Sarthe et présidents de communauté de communes, en date du 12 mai 2021 désignant les représentants des maires et présidents d'établissement public ou de syndicats mixtes compétents en matière de SCoT ;
- VU** le courrier de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, organisation représentative des propriétaires agricoles du département, en date du 2 juillet 2021 ;

**VU** le courrier de la Coopération Agricole Ouest en date du 12 juillet 2021 ;

**VU** le courriel de la Fédération de la Pêche de la Sarthe en date du 24 juin 2021 ;

**SUR** proposition du directeur départemental des territoires ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

## **A R R Ê T E**

**Article 1** : Sur désignation de l'Association des maires et adjoints de la Sarthe sont nommés membres de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers de la Sarthe (CDPENAF) :

### **1-a) au titre des maires**

Titulaire : Monsieur **Christophe LIBERT**, maire de la Fontaine Saint-Martin

1<sup>er</sup> suppléant : Monsieur **Régis BOURNEUF**, maire de Tuffé

2<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur **Stéphane FOUCHARD**, maire de Brette-les-Pins

Titulaire : Monsieur **François BOUSSARD**, maire de Mansigné

1<sup>er</sup> suppléant : Monsieur **Jean-Paul BOISARD**, maire de Saint-Jean-du-Bois

2<sup>ème</sup> suppléant : Madame **Catherine LEMERCIER**, maire de Tassé

### **1-b) au titre de représentant d'un président d'un établissement public ou syndicats mixte compétent en matière de Scot**

Titulaire : Monsieur **Philippe BIAUD**, Vice-Président de la communauté de communes du Pays Fléchois.

1<sup>er</sup> suppléant : Monsieur **Michel GENDRY**, vice-président de la communauté de communes du Pays Sabolien

2<sup>ème</sup> suppléant : Monsieur **Nicolas CHAUVIN**, conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays Fléchois

**Article 2** : Au titre d'association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture, est nommé membres de la CDPENAF :

Titulaire : Monsieur **Philippe POTIER** administrateur de AGRIAL

**Article 3** : Au titre d'organisation représentative des propriétaires agricoles de la Sarthe, sont nommés membres de la CDPENAF :

Titulaire : Monsieur **Gérard LEROUX**

suppléant : Monsieur **Bernard HIRON**

**Article 4** : Au titre d'association agréée pour la protection de l'environnement, sont nommés membres de la CDPENAF :

Titulaire : Monsieur **Jean-Christophe GAVALLET**, président de Sarthe nature environnement

suppléant : Monsieur **Jean HENAFF**, vice-président de Sarthe nature environnement  
Titulaire : Monsieur **Alain DIEU**, président de la fédération pour la pêche et la protection du  
Milieu aquatique de la Sarthe  
Suppléant : Monsieur **Jean-Marc VAULÉE**

**Article 5** : Conformément aux dispositions de l'article D. 112-1-11 susvisé, les membres de la commission sont nommés pour une durée de 6 ans renouvelable par arrêté.

**Article 6** : Les arrêtés du 14 septembre 2015 et du 27 mars 2018 portant nomination des membres de la CDPENAF sont abrogés.

**Article 7** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet,



Patrick DALLENNES

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification, devant le Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette CS 24211 - 44041 Nantes Cedex . Le tribunal administratif de Nantes pourra également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « telerecours citoyens » à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

